



MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN
27 DES ÉRABLES, C.P. 10 FRANQUELIN
(QUÉBEC) G0H 1E0

295 P NP DM21.1

Projet d'aménagement hydroélectrique sur la
rivière Sainte-Anne à Saint-Joachim

6211-09-060

**ADDENDA AU MÉMOIRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN
PRÉSENTÉ PAR
M. MICHEL LEVESQUE
AU B.A.P.E. DU QUÉBEC
RELATIVEMENT AU PROJET
HYDRO-CANYON SAINT-JOACHIM, SUR LA RIVIÈRE
SAINTE-ANNE DU NORD**

2013-04-10



MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN
27 DES ÉRABLES, C.P. 10
FRANQUELIN (QUÉBEC) G0H 1E0

Conformément à l'agenda du BAPE, je vous ai soumis un mémoire au nom de la Municipalité de Franquelin, dans les délais impartis.

Suite à la prise de position de la Ministre des Ressources Naturelles, Madame Martine Ouellet, concernant les projets de petites centrales hydroélectriques, soit sa décision d'arrêter ces projets pour raisons économiques et suite aux informations erronées transmises à la population du Québec, à l'effet que les projets de petites centrales font perdre de l'argent aux Québécois, alors que les chiffres globaux, considérant : les impôts, les redevances aux gouvernements, les taxes et autres revenus démontrent que le coût de l'électricité est de 4,7 ¢ du kWh, et que ce taux est des plus acceptable puisque Monsieur Thierry Vandal, reconnaît lui-même qu'à ce taux Hydro Québec génère des profits, je me vois obliger de reprendre la plume et d'ajouter ce complément à mon mémoire original..

Mme Ouellet veut fermer la filière des petites centrales hydroélectriques! La Municipalité Franquelin est directement interpellée par cette prise de position Nous avons sur la table, un autre projet soit celui de la chute Bellefeuille (3,6 MW) et nous entendons bien pouvoir le développer.

Ce projet qui a reçu l'appui de sa population (plus de 98 %), il a aussi été le premier à être présenté dans le dernier appel d'offre mais a aussi, ironiquement, été le premier refusé par Hydro Québec Distribution, supposément par manque de MW disponibles dans l'appel d'offre !

Nous disons, supposément, parce qu'il faut se rappeler qu'Hydro Québec Distribution devait respecter le décret gouvernemental qui stipulait qu'au moins 150 MW de contrats devaient être alloués, lors de cet appel d'offres.

Nous tenons à rappeler qu'Hydro Québec Distribution, ne s'est pas conformé à ce décret du gouvernement. Hydro Québec Distribution n'a alloué que 149,3 MW de contrat et aurait dû allouer un autre contrat, qui aurait été celui de la Bellefeuille.

La Municipalité de Franquelin continue le combat pour que ce projet soit finalement sélectionné.

Dans un premier temps, j'aimerais comprendre comment la ministre Ouellet peut annuler les projets de petites centrales envers lesquels le gouvernement s'était déjà engagé avec les promoteurs en leurs octroyant les lettres d'intention pour les droits d'eau.

Comment Madame Ouellet peut-elle annuler pour cause de surplus et de coûts excessifs les petites centrales à 8 ¢ et conserver les éoliennes à 12,5 ¢, la biomasse à 11,5 ¢. Dans 40 ans les petites centrales seront encore là, il ne restera rien des éoliennes ou des machines à vapeur.

Nous en venons à penser que Mme Ouellet est principalement guidée par ses idéologies et que l'Honorable Première Ministre, Mme Marois cautionne ces idées.

Madame Martine Ouellet, nouvellement Ministre des Ressources Naturelles, est bien connue dans ma région, seulement elle est surtout connue pour son implication avec les groupes pseudo-écologistes comme « Fondations Rivières » et « Eau Secours », Elle était la présidente d'Eau Secours pendant le développement du projet de Franquelin.

Le BAPE, comme beaucoup d'autres instances et comme plusieurs québécois écoute avec attention ces

activistes lors de cette commission. Ces groupes prennent tous les moyens possibles et imaginables pour véhiculer des informations biaisées, quand ce ne sont pas tout simplement des informations mensongères. Le tout dans le but de servir leur cause et de nuire au développement de la petite hydraulique.

Nous avons eu droit à toute leur attention, lors des audiences du BAPE pour le projet de la Thompson à Franquelin, malgré que plusieurs d'entre eux ne savaient même pas où se trouvait notre municipalité avant le début du projet, dès qu'il fût question d'y construire une petite centrale, on aurait pu croire qu'ils y avaient vécu ou à tout le moins qu'ils fréquentaient régulièrement notre rivière!!

Même lors de la construction nous avons continué à bénéficier de leurs conseils et commentaires..... À titre d'exemple, je souhaite vous faire part d'une de leur trouvaille lors de la construction de notre centrale, simplement pour vous rappeler jusqu'à quel point, ces groupes peuvent manipuler la vérité pour essayer d'arriver à leurs fins.

Voici donc l'exemple en question....

Pendant la construction de la centrale, sur un rocher nouvellement exposé, fût faite la découverte d'un fossile d'un milliard d'années!

M. Louis-Gilles Francoeur du Devoir (à l'époque), à la demande express de la Fondation Rivières, s'est emparé de cette histoire qui promettait de « bouleverser les théories sur l'origine de la vie sur Terre ». Rien de moins!

Monsieur Francoeur citait Jacques Gélinau, porte-parole local de la Fondation Rivières qui demandait l'arrêt du projet, **le vrai objectif derrière tout cela**.

Monsieur Francoeur écrivait que « la découverte a surpris plusieurs scientifiques ». Ce qu'il ne disait pas c'est que les scientifiques étaient surpris des conclusions de son article, **car il était impossible qu'il s'agisse d'un fossile** (la roche a été formée à une époque sans vie, à haute température et dans la profondeur de la croûte terrestre)

Dans la section pour les réactions à l'article, un lecteur sceptique demandait si M. Francoeur était « en train de nous passer un poisson d'avril » ou s'il était « tout simplement naïf et manipulé ». Ce lecteur s'est fait remettre à sa place par un certain M. Alain Saladzius : « Rien de plus vrai - Vous pouvez voir le fossile au lien suivant... »; malheureusement, ce lien ne menait nulle part !

Monsieur Saladzius, en répondant à ce lecteur omettait aussi de dire qu'il était co-président de La Fondation Rivières.

La Fondation Rivière et Monsieur Francoeur profitaient de cette « découverte » pour tenter de faire arrêter la construction du projet définitivement et recommandaient de faire un site d'attraction géologique !

La SERF a malgré tout, pris grand soin du monstre de Franquelin, dénommé affectueusement « Franky », en suivant scrupuleusement toutes les recommandations du Ministère de l'Environnement.

Plus tard, le paléontologue envoyé sur les lieux – le seul d'ailleurs à avoir attendu d'être sur place avant d'émettre une opinion – concluait en quelques secondes que ce n'était pas un fossile.

La vraie histoire : Un travailleur du chantier avait produit ces marques en nettoyant la roche au jet à très forte pression (5000 lbs)!

Que les propos de la Fondation Rivières soient pris au sérieux est déjà déplorable, mais que celui qui leurs a donné la parole à maintes reprises au fil du temps, soit mis à la vice-présidence du BAPE, cela m'amène à me demander aujourd'hui quel est le rôle du BAPE.

Cela m'amène à me demander, si ce Bureau d'Audience Publique ne subit pas des influences néfastes d'activistes environnementaux.

Quand on constate que M. Breton, ex ministre péquiste, faire preuve d'ingérence au sein du BAPE, en

intervenant directement dans les bureau du BAPE et en nommant lui-même Monsieur Francoeur à la Vice Présidence du BAPE, nous sommes en droit d'être à tout le moins inquiets!

Si c'était mon projet, qui était présentement sur la table, à la vue de tous ces faits et après l'apparition de monsieur Francoeur à la table de cette commission lors de la première soirée d'audience, apparition qu'il a fait, pour s'entretenir avec vous, Monsieur le Président et avec Monsieur le Commissaire, je me poserais de sérieuses questions sur l'impartialité de cette commission du BAPE sous le régime péquiste.

Je ne remets pas en doute l'intégrité des membres de la Commission, mais j'ai des craintes quand aux pressions qu'ils puissent subir par les personnes mises en place.

Si c'était mon projet qui était sur la table, je me demanderais aussi, si le but de tout cela, n'est pas tout simplement de faire avorter ce projet et toute la filière des petites centrales sur ordre de Madame la Ministre Ouellet; de Fondation Rivières; de Monsieur Francoeur et de l'ex Ministre Breton.

Monsieur le Président et Monsieur le Commissaire, j'aimerais que vous puissiez ce soir, m'assurer et assurer à toute la population Québécoise que cette Commission a toujours son entière indépendance, malgré la venue au pouvoir et la nomination au sein du Bureau D'audience Publique sur l'Environnement, ainsi qu'au MRN, d'activistes reconnus.

Je vous rappelle que l'avenir de la filière des petites centrales hydroélectrique est entre vos mains, que cet avenir dépend du rapport que vous émettez.

Maintenant, j'aimerais m'adresser à la très Honorable Première Ministre, Madame Pauline Marois :

Madame Marois que faites vous dans tout cela ? Êtes-vous en accord avec la manière dont les choses se déroulent?

Dans mon mémoire, j'explique tout les bienfaits de la réalisation du projet de la centrale située à la chute à Thompson sur la rivière Franquelin.

Bienfaits, au point de vue économique, mais aussi au point de vue environnemental,

Je ne peux donc que souhaiter à la Municipalité de St Joachim et à la MRC Côte de Beaupré de bénéficier des mêmes retombées le plus rapidement possible.

FIN DU DOCUMENT